



**Traitement de l'ordre du jour
Séance du conseil communal
du mardi 15 mars 2016
Saint-Cergue – La Cure**

Législature 2011 – 2016

le 15 mars 2016, à 20h00

1. Préavis N° 01/2016

Demande de crédit de CHF 47'520.- TTC destiné à financer la part communale de l'équipement collectif du plan de quartier « Les Tencoy-Dessus » pour l'eau potable

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à participer aux travaux d'équipement du plan de quartier « Les Tencoy-Dessus »,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 47'520.- TTC pour l'eau potable,

de financer cet investissement par la trésorerie courante,

d'amortir cet investissement en 1 fois, par prélèvement sur le fonds de réserve affecté 9280.20 au bilan,

▪
▪
▪

Par : 25 voix pour
02 contres
07 abstentions

2. Préavis N° 02/2016

Demande de crédit de CHF 127'000.- TTC destiné à financer la part communale de l'équipement collectif du plan de quartier « Les Tencoy-Dessus » pour les routes

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à participer aux travaux d'équipement du plan de quartier Les Tencoy-Desus,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 127'000.- TTC pour les routes,

de financer cet investissement par la trésorerie courante,

d'amortir cet investissement en 10 ans,

▪
▪
▪

Par : 24 voix pour
02 voix contres
08 abstentions

3. Préavis N° 03/2016

Préavis de CHF 13'300.- pour participer à l'aménagement des pistes du massif de la Dôle

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à participer au financement de l'aménagement des pistes du massif de la Dôle,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 13'300.-,

de financer ce montant par la trésorerie courante,

d'amortir cet investissement en une fois,

▪

A l'unanimité par : 34 voix pour

4. Préavis N° 04/2016

Adoption du nouveau règlement communal sur le déblaiement de la neige

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'adopter le nouveau règlement communal sur le déblaiement de la neige,

de charger la municipalité de soumettre au Département des infrastructures et ressources humaines le règlement pour approbation et de fixer son entrée en vigueur dès celle-ci,

▪

▪

▪

Par : 31 voix pour
01 contre
02 abstentions

5. Préavis N° 05/2016

Modification du barème de rémunération de l'exécutif et du législatif dès la nouvelle législature 2016-2021 avec effet au 1^{er} juillet 2016.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'accepter la modification du barème de rémunération de l'exécutif et du législatif dès la nouvelle législature 2016-2021 avec effet au 1^{er} juillet 2016, de la manière suivante :**
- **Le syndic et des municipaux : de CHF 35.- à CHF 40.- / h**
- **Le président : de CHF 150.- à CHF 175.- / séance**
- **Le vice-président : de CHF 150.- à CHF 175.- / séance lorsqu'il remplace le président**
- **Les membres du bureau : de CHF 60.- à CHF 70.- par séance du bureau**
- **Votation/élections : CHF 30.- à CHF 35.- / h (scrutateurs, président et secrétaire)**
- **Le secrétaire du conseil communal : de CHF 220.- à CHF 250.- par séance du conseil**
- **Les scrutateurs et suppléants : de CHF 25.- à CHF 30.- par séance du conseil**
- **Les membres de commission : de CHF 60.- à CHF 70.- / séance**
- **Rapporteur de commission : de CHF 35.- à CHF 40.- / h pour la rédaction des rapports**
- **Les conseillers communaux : de CHF 20.- à CHF 25.- par présence du conseil**

▪
▪
▪

Par : 32 voix pour
01 voix contre
01 abstention

Affichage le 16 mars 2016



E. Lafert

La secrétaire